



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 décembre 2007

CS - 5.06
Décision modificative n°1

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le déroulement de l'exécution budgétaire amène à effectuer, par rapport aux prévisions du budget primitif 2007, les ajustements suivants, objet de la décision modificative n° 1 :

article	intitulé	BP 2007	virements de crédits	nouvelle inscription budgétaire
611	prestations services	2 215 000 €	- 20 000 €	2 195 000 €
61558	entretien autres biens mobiliers	200 000 €	- 10 000 €	190 000 €
6238	frais divers de publicité	80 000 €	- 2453 €	77 547 €
64111	rémunération titulaire	1 510 000 €	- 20 000 €	1 490 000 €
6711	intérêts moratoires - pénalités sur marché	2 000 €	+ 52 453 €	54 453 €
66111	intérêts dette	2 369 000 €	- 46 718 €	2 322 282 €
6862	charges à répartir	0 €	+ 46 718 €	46 718 €
668	autres charges	240 000 €	+ 1 850 000 €	2 090 000 €
796	charges à répartir	0 €	+ 1 850 000 €	1 850 000 €

26 DEC. 2007

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- ADOPTE la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID ladite délibération ayant été affichée, par
extrait, le 26 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le : 26 DEC. 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

26 DEC. 2007